

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISSANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.

Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.

Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance Souveraine en date du 14 avril 1907, sont nommés dans l'Ordre de Saint-Charles :

Commandeur : M. Etienne-Louis-Jean Tréfeu, Directeur au Ministère de la Marine Française, Délégué par S. Exc. le Ministre de la Marine au Meeting des canots automobiles de Monaco.

Chevaliers : M. Henri-Marie-Martial de Verthamon, Lieutenant de Vaisseau dans la Marine Française, Commandant le torpilleur 201 ;

M. Ernest-Abel Pérignon, Constructeur de canots ;

M. Gaston-Edouard Deschamps, Constructeur de canots ;

M. Egidio Gallinari, Constructeur de canots.

Par Ordonnance Souveraine en date du 16 avril 1907, M. Camille Blanc, Président du Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers, est promu au grade de Commandeur de l'Ordre de Saint-Charles.

Par Ordonnance Souveraine en date du 18 avril 1907, M. le Lieutenant de Vaisseau Henri Bourée, Aide de camp de S. A. S. le Prince de Monaco, et M. Georges Jaloustre, Chef de Son Cabinet, sont autorisés à accepter et à porter la Croix de 3^e classe de l'Ordre Royal de la Couronne de Prusse, qui leur a été conférée par S. M. l'Empereur d'Allemagne.

Par Ordonnance Souveraine en date du 18 avril 1907, M. Auguste Bernin, Pharmacien-Chimiste du Laboratoire officiel d'analyses de l'Hôpital de Monaco, est autorisé à accepter et à porter la décoration d'Officier de l'Ordre du Nicham-Iftikhar, qui lui a été conférée par S. A. le Bey de Tunis.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles

DE LA PRINCIPAUTE

A la suite du séjour que S. A. S. le Prince a fait à Berlin comme hôte de S. M. l'Empereur Allemand, Son Altesse Sérénissime a adressé à Sa Majesté Guillaume II le télégramme suivant :

Monaco, le 16 avril 1907.

Sa Majesté l'Empereur Guillaume,

Berlin.

« Aussitôt après avoir quitté l'Allemagne où un accueil si cordial m'a été fait par Votre Majesté,

« par la Famille Impériale et par la population de Berlin, je viens dire encore une fois à Votre Majesté combien l'intérêt qu'Elle porte à toutes mes entreprises me touche et m'encourage. Je garderai un souvenir profond des manifestations qui ont tenté le succès avec lequel Votre Majesté déve-loppe chez les Allemands le goût des arts, des sciences et du Progrès intellectuel, et j'adresse à Votre Majesté mes respectueux hommages. »

« ALBERT, Prince de Monaco. »

L'Empereur a immédiatement répondu dans les termes suivants :

Bueckeburg, le 16 avril 1907.

Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco,
Monaco.

« Vivement touché des aimables paroles que Votre Altesse Sérénissime vient de m'adresser dans votre télégramme d'aujourd'hui, je m'empresse de Vous en remercier et de Vous assurer que votre visite à Berlin a causé le plus vif plaisir. Les soirées à l'Opéra où j'ai pu admirer le jeu et le chant incomparables de votre excellente troupe me resteront inoubliables. Votre Altesse a été Elle-même témoin de la profonde impression que la perfection artistique des artistes français a faite sur mes compatriotes et, comme je suis sous le charme de ceux que j'ai eu le grand plaisir de recevoir personnellement, je prie votre Altesse de recevoir l'assurance réitérée de ma parfaite considération. »

« GUILLAUME. »

Le IX^e Congrès triennal de la Mutualité française s'est réuni la semaine dernière à Nice sous la présidence de M. Lairolle, avocat, conseiller général des Alpes-Maritimes.

A cette occasion, les Congressistes avaient sollicité l'honneur d'être reçus par S. A. S. le Prince. La réception a eu lieu jeudi à quatre heures dans la salle du Trône. S. Exc. le Gouverneur Général, S. Gr. Mgr du Curé, M. de Lotin, maire de Monaco, M. le colonel Lemoël, M. le président de Rolland et M. de Monicault, avocat général, ainsi que plusieurs notabilités s'y trouvaient déjà réunis quand les membres du Congrès ont été introduits.

Peu après, S. A. S. le Prince Souverain, accompagné de LL. AA. SS. le Prince Louis et le Duc d'Urach, a fait son entrée. A la suite de leurs Altesse ont pénétré dans la salle :

M. le comte de Lamotte d'Allogny, chef de la Maison princière; M. le lieutenant de vaisseau Bourée et M. le commandant Gastaldi, aides-de-camp, M. Jaloustre, chef de cabinet, M. Fuhrmeister, secrétaire particulier, M. le lieutenant de Juniac, officier d'ordonnance, M. le docteur Richard, directeur du cabinet scientifique, M. le chanoine de Villeneuve, bibliothécaire du Palais, M. le chef d'escadron Jeanmaire, commandant du Palais.

M. Lairolle, entouré des principales personnalités de la Mutualité, a prononcé le discours suivant :

Monseigneur,

J'ai le très grand honneur, qui m'est rendu particulièrement précieux par la bienveillance que Votre Altesse Sérénissime n'a cessé de me témoigner, de Lui présenter

les membres du 9^e Congrès national de la Mutualité française.

Me sera-t-il permis d'évoquer un souvenir déjà vieux de dix ans, celui de la visite qui a été faite en 1896, par M. le Président Félix Faure qui, entouré d'une brillante escorte de cuirassiers, venait Vous apporter le témoignage de la haute estime de la France et de sa cordiale amitié pour votre gouvernement.

Aujourd'hui, c'est la démocratie mutualiste qui vient, sans appareil, Vous saluer.

Elle salue en Vous le « Prince de Science » dont l'esprit et le cœur sont ouverts aux conceptions les plus élevées de l'esprit humain et qui vient de donner à la France une inestimable dotation scientifique qui illustrera votre mémoire.

Elle salue en Vous le Souverain d'un Etat qui est une perle admirable dans l'écrin de l'humanité.

Elle salue en Vous le Prince du Progrès social, qui voyez dans la diffusion des idées le seul moyen de perfectionner l'être humain, qui, permettez-moi de Vous rappeler ce souvenir, ne craignez pas de Vous mêler à la démocratie des universités populaires. Et Vous me disiez, dans la dernière audience que Vous avez bien voulu m'accorder, que nulle part Vous n'aviez trouvé d'auditoire plus attentif et plus intelligent.

Notre mutualité, c'est là le but de notre Congrès, fait en ce moment un effort considérable pour sortir de l'empirisme et de l'à peu près, pour s'élever à une précision scientifique qui est bien faite pour Vous séduire. Elle méritera assurément, par les progrès qu'elle va réaliser, de tenir à côté de la science dans votre cœur une place qu'il est assez large pour lui donner.

Enfin, Monseigneur, il nous est bien doux, à nous, de saluer en votre Altesse, au retour de ce voyage à Berlin où Vous êtes allé faire admirer et aimer l'art français, le sincère et cordial ami de notre pays, qui lui a rendu dans beaucoup de circonstances délicates des services qu'il connaît, et qui êtes appelé à lui en rendre encore.

C'est dans cette pensée que les membres du 9^e Congrès de la Mutualité française viennent présenter à Son Altesse Sérénissime l'hommage de leur profond respect.

S. A. S. le Prince a répondu par les paroles qu'on va lire :

Messieurs,

Je suis avec vous de tout mon cœur pour faire prospérer l'œuvre bienfaisante que vous accomplissez ; la solidarité dans le travail, quand elle s'inspire de l'intérêt général et quand elle sauvegarde la liberté de chacun, devient l'un des plus grands progrès de la civilisation.

J'aurais voulu suivre vos réunions afin de m'initier davantage à l'esprit de votre généreuse institution. Mais d'autres soins qui m'ont éloigné d'ici me laissent un travail que je ne puis abandonner. Ah ! Messieurs, quand verrons-nous une mutualité s'établir entre les peuples comme vous l'avez établie entre les individus ! Une mutualité qui soulagera la misère morale d'où naissent les compétitions haineuses, les solutions sanglantes et les rancunes sans fin souvent exploitées par des tiers ! Quand verrons-nous une mutualité intellectuelle ouvrir les yeux des nations pour leur montrer leur véritable intérêt qui demande parfois un sacrifice s'il s'agit de garder sa place parmi les autres et d'augmenter sa puissance devant le règlement des affaires mondiales.

Sous le pavillon monégasque on fait la Mutualité de la Science et de l'Art : Monaco réunit les savants de toutes les contrées pour développer l'Océanographie ; la Sorbonne de Paris écoute ses professeurs ; Berlin acclame, dans ses artistes, ce que l'art français produit de plus noble.

Cette mutualité constitue la meilleure des politiques, parce que la Science et l'Art transportent au-delà des frontières, dans un élan de fraternité sincère, l'idéal et les forces qui rapprochent ce que l'ignorance et l'erreur désunissent.

Messieurs, vous qui représentez ici une élite française, regardez vers l'horizon, vers celui qui se dessine avec une lumière très nette, et laissez les tempêtes finir dans le grondement lointain des choses passées.

Dites partout que, devant les intérêts nouveaux qui surgissent, des groupements imprévus doivent se faire selon des lois conformes à la raison.

Dites qu'une main puissante et loyale est tendue vers la France pour l'inviter à l'union nécessaire sans laquelle bien des progrès de l'Humanité resteront incertains.

Dites que la France peut, avec un élan de son caractère si noble inscrit dans l'histoire du monde, forcer l'impérissable reconnaissance de toutes les nations.

Après ce discours, M. Lairolle a présenté au Prince les principaux mutualistes présents : M. Mabillean, président de la Fédération nationale de la Mutualité; M. Hébrard, secrétaire général; M. Métin, chef de cabinet de M. Viviani, ministre du Travail; M. Barberet, ancien chef de la Mutualité au ministère de l'Intérieur; M. Louis Village, avocat, délégué de Marseille; M. Chabert, délégué du Ministre de la Guerre, etc.

Puis M. Mabillean remercie en ces termes Son Altesse Sérénissime :

Monseigneur,

Je demande la permission de retenir un mot dans le noble discours que je viens d'entendre. C'est celui par lequel est exprimé le vœu, qui me réjouit le cœur, de voir les mutualistes des divers pays unis par une organisation internationale. Cette fédération internationale de la Mutualité existe depuis deux ans; elle fut fondée à l'Exposition de Liège et confirmée à l'Exposition de Milan. Douze pays y ont adhéré et dix millions de personnes y sont entrées.

Elle a déjà établi la continuité par-dessus les frontières des secours aux mutualistes, par entente directe entre les organisations fédérées. Elle prépare l'unification des méthodes de lutte contre les fléaux; mieux encore, elle habitue les hommes à se considérer comme frères dans cette lutte, sans qu'ils renoncent aux devoirs positifs envers leurs patries; elle travaille ainsi à cette œuvre de paix, à laquelle Votre Altesse a apporté des soins si délicats et si éclairés. Elle se fait Votre auxiliaire, Votre collaboratrice dans cette tâche de réconciliation humaine, la plus haute qui puisse s'offrir à Votre activité Souveraine. Aussi Vous demanderai-je, Monseigneur, la permission de saisir au vol l'occasion inespérée que m'offrent Vos nobles paroles, d'associer à notre entreprise l'homme d'Etat, l'homme de science, l'homme de bien qui a le plus fait pour préparer un terrain favorable au triomphe de la solidarité universelle. Le Conseil de la Fédération Internationale, dont je suis le président, doit se réunir dimanche matin : faites-lui le grand honneur d'assister à cette séance et de lui donner ainsi une preuve de sympathie effective qui sera pour lui un encouragement et une force aux yeux du monde.

M. Mabillean offre alors à Son Altesse Sérénissime, qui daigne l'accepter, le titre de Président d'Honneur de la Fédération Internationale de la Mutualité.

Les Congressistes sont ensuite conduits dans la galerie d'Hercule, où un buffet a été dressé. S. A. S. le Prince, ainsi que le Prince héréditaire, et S. A. le Duc d'Urach, leur en font les honneurs avec une bienveillante affabilité et s'entretiennent particulièrement avec MM. Lairolle, Mabillean, Hébrard et leurs principaux collaborateurs.

S. A. S. le Prince Souverain avait bien voulu promettre aux mutualistes qu'il avait reçus, jeudi, au Palais, d'assister à la séance de clôture du IX^e Congrès de la Mutualité française. Cette réunion solennelle a eu lieu dimanche matin à Nice dans la vaste enceinte de l'Eldorado.

Au dehors, les honneurs étaient rendus par une escorte de gendarmerie. A l'intérieur, la musique municipale était massée dans le promenoir tandis que les Congressistes occupaient le parterre et que les Mutualistes de la ville avaient pris place dans la galerie supérieure.

A 9 heures, le Prince Albert, reçu par MM. Viviani, Ministre du Travail, le Préfet des Alpes-Maritimes, le Maire de Nice, les Députés des Alpes-Maritimes et Mabillean, président de la Mutualité Française, fait Son entrée dans le local du Congrès.

Après l'exécution de la *Marseillaise* et de l'*Hymne Monégasque*, Son Altesse Sérénissime et M. Viviani prennent place au bureau, ainsi que MM. de Joly, préfet des Alpes-Maritimes; Raiberti, député; Lairolle, président du Congrès; Sauvan, maire de Nice, sénateur; Mabillean, président de la Fédération internationale de la Mutualité.

Sur la scène se trouvent réunies les autorités civiles et militaires. Trois mille assistants remplissent la salle.

Un important discours est prononcé par M. Lairolle qui a salué avec respect le Prince de Monaco et parlé de la réception inoubliable qu'il a bien voulu faire aux Congressistes jeudi dernier ainsi que des nobles et généreuses paroles qu'il a prononcées à cette occasion et qui ont réjoui les amis de la Mutualité et de la Paix.

M. Mabillean donne ensuite lecture d'un long et savant rapport sur les travaux de la Mutualité et sur ses progrès.

Le Ministre du Travail de la République Française, parlant à son tour aux membres du Congrès, a prononcé les paroles suivantes à l'adresse de Son Altesse Sérénissime :

« ... J'ai suivi les discussions intimes de vos Commissions et j'ai médité le discours mémorable et inoubliable par lequel S. A. S. M^{gr} le Prince de Monaco vous a salués dans Sa Principauté... »

Enfin le Prince dont le nom a été, chaque fois qu'il a été prononcé, souligné par d'unanimes applaudissements, se lève et s'exprime en ces termes :

Monsieur le Ministre,
Messdames,
Messieurs,

Bien que votre Président d'honneur, je suis encore un néophyte parmi vous; car, avant d'avoir entendu vos orateurs, je connaissais peu le caractère et l'esprit de la Mutualité française. Maintenant je suis entièrement acquis à l'Œuvre généreuse qui est le triomphe du travail, d'une forme de l'activité humaine qui donne aujourd'hui la véritable noblesse. Etendez votre grande institution bien loin, plus loin même que les frontières et les océans, que les divisions factices au delà desquelles il y a des travailleurs comme vous; et poursuivez unis, avec les chefs courageux que je vois ici, en dehors des luttes de la politique, des religions ou des races, qui diminueraient la bienfaisance de votre entreprise, l'effort magnifique dont le succès devient l'objet de mes vœux les plus sincères.

Toute la salle debout fait une longue et enthousiaste ovation à Son Altesse Sérénissime.

Quand les applaudissements se sont apaisés, M. le Ministre du Travail, au nom de la République Française, remercie le Prince de l'honneur qu'il a bien voulu lui faire en acceptant d'assister à cette séance de clôture. Il dit que la présence de Son Altesse Sérénissime est pour les mutualistes un gage précieux de l'intérêt qu'Elle veut bien porter à cette œuvre de solidarité universelle et une preuve nouvelle de la sollicitude avec laquelle le Prince suit tous les efforts qui tendent à l'amélioration du sort de l'humanité.

L'assistance entière s'est associée, par de chaleureux applaudissements, aux sentiments exprimés par M. Viviani à l'égard de S. A. S. le Prince.

Vendredi soir, un dîner a été offert au Palais par S. A. S. le Prince Souverain en l'honneur des Ministres français qui se trouvent actuellement dans la région.

Assistaient à ce dîner, S. A. S. le Prince Héréditaire; LL. AA. SS. le Duc et la Duchesse d'Urach; M. Caillaux, Ministre des Finances de la République Française et M^{me} Caillaux; M. Viviani, Ministre du Travail de la République Française et M^{me} Viviani; M. Millerand, ancien Ministre de la République Française; S. Exc. M. Roger, Gouverneur Général; M. le Comte de Lamotte d'Allogny, Chef de la Maison de S. A. S. le Prince; M. Roussel, Secrétaire Général du Gouvernement; M. le Lieutenant de vaisseau Bourée, aide de camp, chef du Cabinet scientifique; M. Jaloustre, Chef du Cabinet administratif; M. le Lieutenant de Juniac, officier d'ordonnance.

Dimanche, à 4 heures, MM. Janet, député du Doubs, président de la Commission des Travaux Publics, Codet, député de la Haute-Vienne, Le Bail, député du Finistère, Ledin, député de la Loire, membres de la Commission chargée par le Parlement Français de procéder à une enquête sur les causes de l'accident de l'*Iéna*, ont été reçus en audience par Son Altesse Sérénissime.

L'intéressante association du *Groupe d'Etudes*, que préside avec dévouement M. Lucien de Castro, a donné samedi soir une séance d'un intérêt tout particulier dans une des salles du Musée Océanographique. M. le lieutenant de vaisseau Bourée, aide de camp de S. A. S. le Prince Albert, a fait, devant un auditoire exceptionnellement brillant, une conférence sur la mémorable expédition de Son Altesse Sérénissime au Spitzberg.

La famille Princière avait daigné donner au conférencier un précieux témoignage de sym-

pathie en acceptant d'assister à la réunion. A 9 heures et demie, LL. AA. SS. le Prince Souverain, le Prince Héréditaire, le duc d'Urach ont pénétré dans la salle où se trouvaient réunies toutes les notabilités de la Principauté et les membres de l'active Association. A la suite de Leurs Altesses sont entrés S. Exc. le Gouverneur Général, Sa Grandeur M^{gr} du Curel, M. Jaloustre, chef du Cabinet du Prince, et le lieutenant de Juniac, officier d'ordonnance.

A l'entrée de Son Altesse Sérénissime, la fanfare du Groupe fait entendre l'Hymne Monégasque respectueusement écouté par l'assistance. Puis M. Noghès, président de la *Société de Saint-Vincent-de-Paul*, et M. de Castro, président du *Groupe d'Etudes*, présentent leurs souhaits de bienvenue à Leurs Altesses, qu'ils accompagnent jusqu'aux fauteuils qui Leur ont été réservés.

M. de Castro ouvre alors la séance. Il remercie d'abord S. A. S. le Prince Souverain dont la présence à cette réunion est un si haut et si précieux encouragement pour l'association; puis LL. AA. SS. le Prince Héréditaire et le duc d'Urach qui ont daigné venir rehausser l'éclat de cette soirée; enfin les fonctionnaires qui ont marqué, en répondant en si grand nombre à l'invitation du *Groupe d'Etudes*, qu'ils avaient compris la pensée qui avait présidé à l'organisation de cette conférence et qui consistait à les associer aux travaux scientifiques de Son Altesse Sérénissime. Il expose ensuite en termes heureux le but de l'Association et exprime au Prince Souverain les sentiments de respect et de dévouement des membres du *Groupe d'Etudes*.

M. le lieutenant de vaisseau Bourée commence alors la conférence. Il fait connaître à ses auditeurs la géographie du Spitzberg et la situation de cette terre. Puis, dans un langage animé et dans les termes les plus heureux, il relate les péripéties émouvantes de l'expédition. Il émaille son récit d'anecdotes, mêle aux descriptions pittoresques la narration des incidents du voyage et évoque avec une rare vivacité les impressions ressenties par les explorateurs au spectacle de ces régions désolées.

Pendant près de deux heures, M. Bourée a tenu son auditoire sous le charme d'une parole aisée, abondante, tour à tour émue ou spirituelle.

Plus de cent cinquante projections lumineuses ont illustré cette conférence et permis de suivre avec facilité les explications de l'orateur.

Le succès a été des plus vifs et de chaleureux applaudissements ont traduit au lieutenant de vaisseau Bourée le plaisir que l'auditoire avait pris à l'entendre.

La séance s'est terminée à 11 heures. Leurs Altesses Sérénissimes ont été, à leur départ comme à leur arrivée, l'objet d'unanimes manifestations de respectueuse sympathie.

Le Prince Souverain a daigné exprimer à M. de Castro la satisfaction que Lui avait causée cette intéressante soirée. Il a bien voulu dire qu'il était heureux d'avoir secondé les efforts du *Groupe d'Etudes* et qu'il était disposé à lui accorder Son appui à l'avenir.

Vendredi a été disputée pour la troisième fois, entre épéistes français et italiens, la coupe offerte par le Comte Albert Gautier. Le tournoi, dont S. A. S. le Prince avait daigné accepter la présidence d'honneur, s'est déroulé dans le vaste hall du Palais des Beaux-Arts.

Les deux équipes en présence étaient composées chacune de cinq tireurs. C'étaient : pour l'équipe italienne, MM. Nowack, capitaine; Jarrack, docteur Mattiolo, Bertinetti, Olivier; pour l'équipe française, MM. Joseph Renaud, capitaine; Alibert, Leleu, docteur Ollivier, Wallace.

Les assauts très brillants ont été au nombre de 25, chaque tireur d'une équipe devant se mesurer avec tous les tireurs de l'équipe rivale.

Le jury était composé de MM. Masaniello-

Parise, Bozzino et Colombetti, du côté italien et de MM. de Blest-Gana, Binet-Valmer et S. Lezard, du côté français.

La réunion était des plus nombreuses et des plus choisies. Notons seulement dans l'assistance S. Exc. le Gouverneur Général et les consuls de France et d'Italie.

Cette année encore la victoire est restée à l'équipe française par 16 touches contre 13.

Le Comte Albert Gautier a remis à M. Joseph Renaud la coupe, qui sera déposée au Cercle Hoche.

A 8 heures, un grand banquet, offert par M. Camille Blanc aux membres du jury, aux tireurs français et italiens et à quelques personnalités, a eu lieu à l'International Sporting Club.

M. le Gouverneur Général, empêché, s'était fait excuser par une lettre dont la lecture a été soulignée de vifs applaudissements. En voici le texte :

Mon cher Comte,

Je suis aux regrets de ne pouvoir présider ce soir, comme vous avez bien voulu me le demander, la table qui va réunir tous les vaillants tireurs qui vous entourent.

J'aurais voulu leur dire toute la joie que j'ai eue à les applaudir aujourd'hui et aussi combien profonde est l'impression que me laisse le brillant tournoi auquel je viens d'assister. Je vous prie d'être auprès d'eux l'interprète de ma pensée. Du reste je n'en pourrais trouver, en la circonstance, de plus autorisé ni de plus sympathique.

J'aurais voulu aussi exprimer, à vous, le généreux fondateur et l'habile organisateur de cette réunion extraordinairement brillante, toute la gratitude que vous devez à ceux que passionne le noble jeu de l'épée.

D'autres que moi vous le diront assurément.

J'aurais voulu également, en raison de l'expérience que me donne une pratique déjà bien longue des salles d'armes, recommander à nos jeunes camarades de ne pas négliger le fleuret, qui demeure l'école nécessaire pour tout bon tireur d'épée.

J'aurais voulu enfin et surtout me féliciter avec vous tous de cette fraternité d'armes qui réunit si heureusement les représentants des deux grandes nations voisines de la Principauté, sur un territoire où les reçoit avec plaisir leur Président d'Honneur, le Prince Souverain de Monaco, cet ami généreux de la Science et des Arts, qui est par suite l'ami de nos tireurs, puisque la pratique des armes exige à la fois de l'art et de la science.

Veillez agréer, mon cher Comte, la nouvelle assurance de mon affectueux dévouement. ROGER.

M. Albert Gautier a prononcé ensuite l'éloquent discours suivant, interrompu fréquemment par les bravos.

Messieurs,

Appelé à Paris, M. Camille Blanc, le sympathique président de l'International Sporting Club de Monaco, qui nous reçoit ce soir dans ses salons, a prié M. Bornier, directeur général de la Société, de le remplacer et m'a chargé de vous souhaiter la bienvenue en son nom, ce dont je m'acquiesce avec le plus grand plaisir.

Le Comité d'organisation du Tournoi International d'Épée de Monaco, dont j'ai l'honneur d'être le président, adresse tout d'abord l'expression de ses sentiments respectueux à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince de Monaco qui, cette année encore, a daigné accepter la présidence d'honneur de notre Tournoi, nous donnant ainsi une nouvelle preuve de Sa haute bienveillance et de l'intérêt qu'il porte à la noble science des armes.

Je demanderai à S. Exc. Monsieur le Gouverneur Général de se faire notre interprète auprès de Son Altesse Sérénissime. Je remercie Monsieur le Gouverneur Général des paroles si aimables qu'il a bien voulu nous adresser et qui constituent, à nos yeux, la plus douce récompense de nos efforts pour mener à bien la belle manifestation sportive à laquelle il nous a été donné d'assister aujourd'hui.

Sa présence parmi nous cet après-midi est la consécration officielle donnée par le plus haut magistrat de la Principauté de Monaco à la noble escrime!

Mais je suis sûr de ne pas me tromper en affirmant que ses sentiments personnels sont plus chaleureux encore et vous me permettrez de saluer, en M. le Gouverneur Général, l'escrimeur distingué et compétent.

Grâce au concours généreux et dévoué de M. Camille Blanc, président de l'International Sporting-Club de Monaco à qui on ne fait jamais appel en vain quand il s'agit d'art, de science ou de sport, le Tournoi International d'Épée de Monaco vient de s'affirmer pour la troisième fois comme une des plus brillantes épreuves d'armes de l'année.

Le succès du passé répond de l'avenir et je puis, dès maintenant, vous dire que l'année prochaine le Tournoi est appelé à avoir encore un plus grand éclat par le nombre des tireurs et la diversité des nations qui seront appelées à y prendre part.

Je n'ai garde d'oublier que c'est avec le concours du *Figaro*, si bien représenté ici par mon excellent ami M. Bruneau de Laborie, que nous avons pu mener à bien l'organisation de cette chose si difficile qu'est un Tournoi d'escrime!

Je compte absolument sur son concours pour l'avenir et d'avance je lui en exprime toute ma gratitude.

Je me hâte de dire que nous avons été également aidés dans notre tâche de la façon la plus efficace par la presse de Nice et de Monaco, la presse sportive de Paris, de Milan et par tous les grands journaux et je les en remercie ici très vivement.

Parmi tous ces concours, la tâche la plus difficile et la plus délicate a été assumée par MM. les membres du jury qui s'en sont acquittés avec la compétence parfaite et l'impartialité que nous attendions de ces hautes personnalités de l'escrime.

Tous nos plus chaleureux remerciements à M. Masaniello Parise, l'éminent directeur de l'École magistrale d'escrime de Rome; à M. de Blest-Gana, le renommé épéiste, sans lequel il ne peut y avoir de fêtes d'armes à Monte Carlo; à M. Binet-Valmer, dont l'épée est aussi brillante que la plume; à M. Giugliardini qui a bien voulu nous prêter au dernier moment son précieux concours, et à nos deux excellents maîtres Colombetti, de Turin, et Lézard, de Nice, tous deux justement réputés comme tireurs et comme professeurs.

Et maintenant, à l'équipe valeureuse qui triompha, nous adressons nos plus sincères et nos plus cordiales félicitations et nous remettons officiellement entre les mains de M. Joseph Renaud, son capitaine d'entraînement, la Coupe Albert Gautier qui devra être déposée au Cercle Hoche.

Si les vainqueurs appellent nos félicitations, tous ceux qui combattirent ont droit à notre estime et à notre sympathie pour la vaillance dont ils firent preuve dans ces belles passes d'armes qui ont soulevé l'enthousiasme général!

Je ne veux pas terminer sans souligner la façon courtoise et chevaleresque qui a présidé aux rencontres suivant une heureuse habitude qui est devenue la règle du tournoi de Monaco.

Je vous invite, messieurs, à lever votre verre en l'honneur de S. A. S. Mgr le Prince de Monaco, de S. Exc. M. le Gouverneur Général, de M. Camille Blanc, président de l'International Sporting-Club et je termine en portant la santé de MM. les membres de la presse, de MM. les membres du jury, de tous nos vaillants tireurs et de l'équipe gagnante!

M. Georges Bornier, au nom de M. Camille Blanc, retenu à Paris, M. Bruneau de Laborie, au nom du *Figaro*, MM. Masaniello, Joseph Renaud et Mattiolo ont également prononcé des allocutions vivement applaudies.

La Vie Artistique

THÉÂTRE

Le théâtre du Casino dont l'attrait se renouvelle sans cesse a remplacé la comédie par l'opéra-comique et le ballet.

L'opéra-comique était, cette semaine, *Hans le Joueur de Flûte*, l'œuvre séduisante de Louis Ganne, l'excellent chef d'orchestre de l'International Sporting-Club, le compositeur applaudi de tant d'œuvres devenues rapidement populaires.

Le livret a été tiré d'une légende allemande par MM. Maurice Vaucaire et Georges Mitchell. Ces deux hommes d'esprit en ont eu trop peut-être pour traiter congruement un sujet qui demandait surtout de la sentimentalité, de la naïveté et une grâce un peu flottante. Dans tous les cas, les qualités brillantes de la musique de M. Ganne ne paraissent pas destiner l'auteur des *Saltimbanques* à illustrer des rêveries et des légendes. De là peut-être un certain désaccord, qui n'est pas toujours insensible, entre le naturel du poète et du musicien et le thème qu'ils se sont proposé.

En dépit de ces réserves, il convient de constater le plaisir que le public a pris à cette représentation et qu'il a manifesté à maintes reprises par ses applaudissements. La partition contient en effet nombre d'airs d'un joli sentiment et d'une facture agréable et facile. A noter particulièrement le duo de Hans et de Lisbeth et l'air de la Flûte qui a été bissé.

M. Jean Périer, dans le rôle de Hans, s'est une fois de plus montré remarquable comme chanteur et comme comédien. Son talent et sa séduction personnelle ont été pour beaucoup dans l'agrément de la soirée. M^{lle} Mariette Sully, de voix légère et délicieusement aisée, a été une Lisbeth mutine et sentimentale à souhait. M. Alberthal a gracieusement incarné le poète Yoris. M. Poudrier a été un amusant bourgmestre, M^{lle} Fleury une fine et bien chantante soubrette, M^{me} Patoret une majestueuse Madame Pippermann.

Les autres rôles ont, comme c'est l'habitude au théâtre de Monte Carlo, été tenus avec soin et talent.

Le ballet *Au temps Jadis* est toujours accueilli avec faveur. M. Visconti y a prodigué les ressources de son grand talent. M. Saracco, maître de ballet, y a fait appel à toutes les séductions de la chorégraphie et dispose, pour les produire, du charme et du gracieux savoir d'une élite d'artistes. On y voit de prestigieux défilés : des doges vénérables, semblables aux rois mages; des princesses dont la beauté égale celle des anges si, comme il est plus probable, elle ne la

surpasse; des chevaliers valeureux, pareils, en leurs armures niellées, à de somptueux coléoptères. On y voit même des chevaux, des chevaux vivants qui, soit dit sans les offenser, ont l'air assez embarrassé de leur personnage. Mais, ce qui surtout séduit le public, grâce à l'heureuse affabulation de M. Vaucaire et à la gracieuse musique de M. Justin Clérice, c'est que le sujet est emprunté aux annales de Monaco et qu'une page glorieuse de l'histoire de ce pays nous est mise sous les yeux. La salle a donc une fois de plus fait fête à l'œuvre et à ses excellents interprètes M^{mes} Bertrand, Freggia, Paglieri, Charbonnel, Fabris, Giussani, Carrère, etc... ainsi qu'à MM. Clustine et Alex.

CONCERTS

Au dernier concert classique on a entendu et applaudi la célèbre et belle ouverture de *Freyschutz*, de Weber, dont le caractère romantique obtient toujours, et à juste titre, les suffrages du public.

Le prélude de *Lohengrin*, qui exprime avec une éloquence si persuasive la béatitude et l'idée d'infini, a valu à l'orchestre, qui l'a exécuté avec une rare maîtrise, les chaleureuses ovations de la salle.

Le fameux poème symphonique de Saint-Saëns, le *Rouet d'Omphale*, puissamment évocateur, et la *Marche Jubilaire* de M. Jehin, qui dirigeait l'orchestre et dont le retour a été salué d'unanimes acclamations, ont été écoutés avec un vif plaisir qui s'est traduit en bravos prolongés.

La virtuosité impeccable et le style classique de M^{me} Flora Weiss-Singer, qui prêtait son concours à ce concert ont valu à l'excellente pianiste rappels et ovations. Elle a joué avec toute la délicatesse nécessaire le *Concerto en ré mineur* de Mozart et, au piano seul, *Rosamunde* de Schubert-Fischhof le menuet de l'*Arlésienne* de Bizet et la *Valse en la bémol* de Chopin, qui a été son triomphe.

* * *

Une pianiste, M^{lle} A. Bailet, et une cantatrice, M^{me} Paola Rainaldi, ont été entendues au dernier concert moderne.

L'orchestre que dirigeait M. Jehin a fait applaudir l'ouverture de la *Grotte de Fingal* de Mendelssohn, l'*Aria* de Bach, l'ouverture de *Rienzi* de Wagner et les *Danses Hongroises* de Brahms. Il a donné aussi la première audition d'une *Gavotte rustique* de M. Jehin qui a obtenu le plus vif succès.

M^{lle} Bailet a permis d'apprécier son grand style, la souplesse et la virtuosité de son jeu dans le *Concerto en sol mineur* de Saint-Saëns, le *Nocturne en ut mineur* de Chopin et la *Rapsodie Hongroise* de Liszt qu'elle a enlevée avec un brio particulier.

M^{me} Rainaldi a fait acclamer une voix délicieusement pure et chaudement colorée dans l'air de *Pamina* de la *Flûte enchantée*, la romance de *Chloris* d'*Ordre de l'Empereur* de Jules Clérice et la *Tyrolienne* de Wekerlin.

Ce concert, très agréablement varié et dont tous les éléments étaient de premier ordre, a été parmi les plus attrayants de la saison.

Jeudi 25 Avril 1907, à 2 heures et demie

23^e CONCERT CLASSIQUE DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE

sous la direction de M. LÉON JEHIN

avec le concours de M. JOSEPH HOLLMAN, violoncelliste

Benvenuto Cellini, ouverture..... Berlioz.
Concerto (pour violoncelle et orchestre) Saint-Saëns.
 M. HOLLMAN.
Scherzo de la *Symphonie en Si bémol*. G. Alary.
Dionysos (1^{re} audition)..... Léon Moreau.
Adagio (pour violoncelle)..... Bargiel.
 M. HOLLMAN.
Marche Funèbre (demandée)..... J. Cohen.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

Dans son audience du 18 avril 1907, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

Colly, Jules, né à Thonon (Haute-Savoie) le 5 juin 1870, propriétaire, demeurant à Monaco, 25 francs d'amende pour construction sans autorisation et ordonné la démolition de la construction ;

Sternberg, Sigmund, né à Bielitz (Autriche) le 18 avril 1881, boulanger, demeurant à Nice, deux mois de prison pour violences ou voies de fait envers un agent de la force publique et pour coups et blessures volontaires ;

Micheli, Roméo, né à Pérouse (Italie) le 23 sep-

tembre 1885, maçon, demeurant à Beausoleil (Alpes-Maritimes), un mois de prison (par défaut) pour vol simple ;

Pietropoli, Jean, né à Morolo (Italie) le 24 juin 1871, nettoyeur, demeurant à Nice, 25 francs d'amende pour port d'arme prohibée (confisqué l'arme saisie) et un franc d'amende pour ivresse manifeste.

Pour infraction aux Ordonnances sur les voitures automobiles :

Stead, Théodore, né à Liverpool (Angleterre) le 12 février 1860, directeur de la Société des Taximètres de Monaco, 50 francs d'amende (par défaut) ;

Gobert, Louis, né à Mont-Notre-Dame (Aisne) le 6 octobre 1876, chauffeur-mécanicien à Nice, 100 francs d'amende (par défaut) ;

Badon, Pascal-Emile-Jules, né à Eaubonne (Seine-et-Oise) le 21 août 1861, banquier à Nice, 100 fr. d'amende (par défaut) pour complicité.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

Etude de M^e DE LOTH, avocat à Monaco.

VENTE SUR LICITATION
SUR BAISSÉ DE MISE A PRIX

Le samedi vingt-cinq mai mil neuf cent sept, à dix heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal Supérieur de la Principauté de Monaco, au Palais de Justice, et par devant M. le baron de Rolland, président du dit Tribunal, commis à cet effet, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné :

Une villa et terrain attenant, dénommée : « Villa du Rond-Point », située à Monte Carlo, avenue des Fleurs, à proximité du Casino, composée d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, surmonté d'un pavillon, confrontant au nord la dite avenue; au midi, à l'hôtel Métropole; à l'est, à la villa Riviera-Palace de M. Courox et à l'ouest à un escalier.

Le tout d'une contenance de 353 mètres carrés environ, porté au plan cadastral sous partie des numéros 293 et 309 de la section D.

Cette vente a lieu aux requête, poursuites et diligences des co-proprétaires ci-après désignés, savoir :

1^o M^{me} **Jeanne Braconier**, sans profession, veuve du comte **Franz du Monceau**, demeurant au château de Bomal (Luxembourg) ;

2^o M^{me} **Eugénie Braconier**, sans profession, épouse de M. **Richard Lamarche**, industriel et sénateur, qui l'assiste et autorise, demeurant ensemble à Liège ;

3^o M^{me} **Frederika Braconier**, sans profession, épouse séparée de corps et de biens de M. le comte **Hadelin de Marotte de Montigny**, qui l'assiste et autorise, demeurant à Bruxelles ;

4^o M^{me} **Martha Braconier**, sans profession, épouse assistée et autorisée de M. **Rudolphe von Brandès**, capitaine au premier régiment d'infanterie, demeurant ensemble à Altona (Hanovre) ;

5^o M^{me} **Ernestine de Laminne**, épouse assistée et autorisée de M. le chevalier **Ludovic de Laminne**, propriétaires, domiciliés à Soheit-Tinlot, province de Liège ;

6^o M. le chevalier **Charles (dit Carlo) de Laminne**, rentier, demeurant à Liège, dûment assisté de son Conseil judiciaire M. **Albert Capitaine**, avocat à Liège ;

7^o M. le chevalier **René de Laminne**, rentier, demeurant à Liège ;

8^o M. le chevalier **Jean de Laminne**, sans profession, domicilié à Soheit-Tinlot, lequel est en état d'interdiction, agissant pour lui son tuteur, cousin et beau-frère, M. **Ludovic de Laminne**, ci-dessus désigné, son tuteur ad hoc, M. **Léon David**, receveur particulier à Liège y demeurant, et son subrogé-tuteur M. **Albert Capitaine**, sus-nommé, avocat à Liège.

Cette licitation ayant été autorisée sur une mise à prix de 83.000 francs par jugement du Tribunal Supérieur en date du 21 décembre dernier, au jour fixé personne ne s'est présenté pour couvrir les enchères et par Ordonnance en date du 16 avril courant, enregistré, M. le Président a autorisé que la dite villa soit remise en vente sur une mise à prix réduite à 50,000 francs.

MISE A PRIX

L'adjudication aura donc lieu sur la mise à prix de cinquante mille francs, ci..... **50,000 fr.**
Outre les charges.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à cette vente a été déposé au Greffe du dit Tribunal où toute personne peut en prendre connaissance.

Il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèques légales, devront, sous peine de déchéance, les faire inscrire avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par M^e de Loth, avocat poursuivant, à Monaco, le 20 avril 1907.

E. DE LOTH, avocat.

Dûment enregistré.

Etude de M^e Charles BLANCHY, huissier à Monaco
8, rue des Carmes

VENTE SUR SAISIE

Le jeudi 25 avril courant (1907), à deux heures de l'après-midi et jours suivants au besoin, dans un appartement au rez-de-chaussée de la *Villa Les Chrysanthèmes*, sise à Monte Carlo, passage Grana, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques d'une quantité de meubles et objets mobiliers tels que : salle à manger en chêne ciré, chambre à coucher en chêne Louis XV, lits en fer et cuivre complets, armoires à glace et à linge, commodes, tables, glaces, chaises, fauteuils, canapés, rideaux, tapis, portières, vases, statues, stores, appareils électriques et à gaz, baignoire, lingerie, argenterie, vaisselle, ustensiles de cuisine, etc., etc.

Au comptant. 5 p. % en sus des enchères.

Monaco, le 17 avril 1907.

L'Huissier, BLANCHY.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite de la dame **Nelly Faguet**, épouse **Perucca**, couturière à Monte Carlo, sont invités à se présenter dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, à Monaco, le 14 mai prochain, à 2 heures de l'après-midi, à l'effet de délibérer sur la formation du concordat, et, en cas d'unanimité, pour y être procédé conformément aux dispositions des articles 500 et 501 du Code de commerce.

Le Greffier en chef,
RAYBAUDI.

AVIS

Monsieur **Joseph de Liguori**, négociant, ayant vendu le matériel d'une cabine située aux Halles et Marchés de la Condamine, pour le prix de 125 francs à mademoiselle **Ramella Anna**, les créanciers s'il en existe sont invités à faire opposition dans le délai de huitaine, à peine de forclusion.

Etude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, le six février mil neuf cent sept, dont expédition transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le vingt et un février même mois, volume 100, numéro 2, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté ce jour-d'hui même,

M. **Jean-Baptiste Solera**, sellier, demeurant à Monaco, rue des Roses et M^{me} **Philippine Palmaro**, demeurant au même lieu, épouse séparée de corps et de biens de M. **Louis Demichellis**, ont acquis indivisément de :

1^o M^{me} **Delphine Daffis**, propriétaire, épouse de M. **Auguste Escoffier**, maître d'hôtel, avec qui elle demeure à Monaco, villa Fernand,

2^o M. **Léopold Comte**, inspecteur au Casino de Monte Carlo, et M^{me} **Eugénie Albrand**, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, villa des Coquelicots,

3^o Et M. **Louis Chiron**, propriétaire-rentier et M^{me} **Marguerite Vaissière**, son épouse, demeurant ensemble au Perreux, près Paris,

Une parcelle de terrain située à Monaco, quartier de Saint-Michel, d'une contenance de cent cinquante mètres carrés environ, détachée d'une plus grande propriété que les vendeurs possèdent audit lieu, cadastrée sous le numéro 140, partie de la section D, confinant : au nord, à la propriété Rigoni ; au nord-est, au surplus de la propriété des vendeurs ; au sud-est, à un passage dit du Jeu de Boules ; au sud-ouest, aux époux **Per-senda**, et au nord-ouest, au chemin frontière entre la France et la Principauté de Monaco.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de onze mille francs, ci..... **11,000 francs.**

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le vingt-deux avril mil neuf cent sept.

Pour extrait :

Signé : Alex. EYMIN.

Etude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, le vingt-trois février mil neuf cent sept, dont expédition transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le treize mars suivant, volume 100, numéro 7, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté, ce jour-d'hui même.

M. **Paul-Gaston Bouvry**, vigneron, demeurant à Monaco, villa Champagne, a acquis de :

1^o Madame **Delphine Daffis**, propriétaire-rentière, épouse de monsieur **Auguste Escoffier**, maître d'hôtel avec qui elle demeure à Monaco, villa Fernand ;

2^o Monsieur **Léopold Comte**, inspecteur au Casino de Monte Carlo, et madame **Eugénie Albrand**, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, villa des Coquelicots ;

3^o Et monsieur **Louis Chiron**, propriétaire-rentier, et madame **Marguerite Vaissière**, son épouse, demeurant ensemble au Perreux, près Paris.

Une parcelle de terrain, située à Monaco, quartier de Saint-Michel, d'une superficie de cent quatre-vingt-cinq mètres carrés, vingt-cinq décimètres carrés, détachée d'une plus grande propriété que les vendeurs possèdent audit lieu, cadastrée sous partie du numéro 146 de la section D, confinant : au midi, à une avenue carrossable, appartenant aux vendeurs ; au levant, à monsieur **Médecin**, opticien ; à l'ouest et au nord, au surplus de la propriété restant appartenir aux vendeurs.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de vingt mille trois cent soixante-dix-sept francs cinquante centimes, ci..... **20,377 fr. 50 c.**

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur ledit immeuble des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le vingt-deux avril mil neuf cent sept.

Pour extrait :

Signé : Alex. EYMIN.

SOCIÉTÉ ANONYME

DE LA

FABRIQUE DE PÂTES ALIMENTAIRES DE MONACO

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société anonyme, **Fabrique de Pâtes Alimentaires de Monaco**, sont invités à opérer, à la banque Courdesse, à Monaco, rue Grimaldi, à la Condamine, le versement des second et troisième quarts des actions souscrites.

Le récépissé provisoire sera remplacé par un titre provisoire qui mentionnera les versements effectués.

Les versements devront être effectués du 10 au 20 mai prochain. Tout versement en retard portera intérêt du 6 % au bénéfice de la Société, conformément à l'art. 17 des Statuts.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Les familles BRUN, CROVETTO, VATRICAN, remercient sincèrement les personnes qui ont pris part à leur douleur, et les informent qu'une messe de huitaine sera célébrée à la paroisse Sainte-Dévote, samedi prochain, 27 du courant, à 9 heures du matin, pour le repos de l'âme du regretté

Laurent BRUN